

Registre des bâtiments (FR)



1. Structure des données

Bâtiments OFS

- Tous les bâtiments recensés dans le RegBL sont identifiés au moyen d'un numéro d'identification à neuf chiffres, univoque pour l'ensemble du territoire suisse (EGID);
- L'identificateur fédéral d'un bâtiment est unique : en cas de démolition du bâtiment, il est effacé et ne peut plus être attribué.

1. Structure des données

Logements OFS

- Un logement fait toujours partie d'un bâtiment;
- Tous les logements répertoriés dans le RegBL sont identifiés de manière univoque pour l'ensemble de la Suisse grâce à la combinaison de l'identificateur fédéral de bâtiment (EGID) avec un identificateur de logement à trois positions numériques (EWID);
- L'identificateur fédéral de logement OFS est unique. Cela signifie qu'en cas de modification du parc de logement d'un bâtiment par des transformations (logements réunis ou séparés), un nouveau numéro EWID est attribué à tous les logements ainsi créés;
- Un ménage correspond à un logement habité.

3

Damien Wirths



1. Structure des données

Entrées de bâtiment - bâtiments OFS

- Les entrées de bâtiment (saisies dans les adresses des habitants) sont mises en correspondance avec les bâtiments OFS (ou inversement).
- Un lien est toujours constitué d'une entrée de bâtiment et d'un bâtiment OFS.
- Les liens ont pour but d'automatiser, dans la plupart des cas, l'attribution d'un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) aux ménages des habitants.

4

Damien Wirths



2. Base légale

Suisse

- Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (Loi sur l'harmonisation de registres, LHR)
- Ordonnance sur l'harmonisation de registres (OHR)

Canton de Vaud

- Loi d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres du 2 février 2010
- Loi sur le contrôle des habitants (LCH) du 2 février 2010

5

Damien Wirths



2. Base légale

- **Art. 3 (LHR) Définitions**

Au sens de la présente loi, on entend par:

- registre des habitants*: registre, tenu de manière informatisée ou manuelle par le canton ou la commune, dans lequel sont inscrites toutes les personnes qui y sont établies ou en séjour;
- commune d'établissement*: commune dans laquelle une personne réside, de façon reconnaissable pour des tiers, avec l'intention d'y vivre durablement et d'y avoir le centre de ses intérêts personnels; une personne est réputée établie dans la commune où elle a déposé le document requis; elle ne peut avoir qu'une commune d'établissement;
- commune de séjour*: commune dans laquelle une personne réside dans un but particulier sans intention d'y vivre durablement, mais pour une durée d'au moins trois mois consécutifs ou répartis sur une même année, notamment la commune dans laquelle une personne séjourne pour y fréquenter les écoles ou est placée dans un établissement d'éducation, un hospice, un hôpital ou une maison de détention;
- ménage*: entité constituée de toutes les personnes qui habitent dans le même logement;

6

Damien Wirths



2. Base légale

- **Art. 2a Droit applicable** (LCH, vd)

Le registre communal des habitants contient l'ensemble des caractères prévus par la législation fédérale relative à l'harmonisation des registres ainsi que par la présente loi.



7

Damien Wirths



2. Base légale

- **Registres des habitants, Art. 6 (LHR)** Contenu minimal

Les registres des habitants contiennent au minimum, pour chaque personne établie ou en séjour, les données relatives aux identificateurs et aux caractères suivants:

- | | |
|--|--|
| a. numéro d'assuré au sens de l'art. 50c de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS)6; | l. appartenance à une communauté religieuse reconnue de droit public ou reconnue d'une autre manière par le canton; |
| b. numéro attribué par l'office à la commune et nom officiel de la commune; | m. nationalité; |
| c. identificateur de bâtiment selon le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) de l'office; | n. type d'autorisation, si la personne est de nationalité étrangère; |
| d. identificateur de logement selon le RegBL, ménage dont la personne est membre et catégorie de ménage; | o. établissement ou séjour dans la commune; |
| e. nom officiel de la personne et autres noms enregistrés à l'état civil; | p. commune d'établissement ou commune de séjour; |
| f. totalité des prénoms cités dans l'ordre exact; | q. en cas d'arrivée: date, commune ou Etat de provenance; |
| g. adresse et adresse postale, y compris le numéro postal d'acheminement et le lieu; | r. en cas de départ: date, commune ou Etat de destination; |
| h. date de naissance et lieu de naissance; | s. en cas de déménagement dans la commune: date; |
| i. lieux d'origine, si la personne est de nationalité suisse; | t. droit de vote et éligibilité aux niveaux fédéral, cantonal et communal; |
| j. sexe; | u. date de décès. |
| k. état civil; | |

8

Damien Wirths



2. Base légale

- **Art. 9 (LHR) Service compétent**

Les cantons désignent un service chargé de coordonner et d'appliquer les mesures d'harmonisation et de procéder aux contrôles de qualité s'y rapportant.

Loi d'appl. - Registres

- **Art. 2 Registre communal des habitants**

1 Chaque commune tient un registre communal des habitants.

2 Le contenu et la gestion de ce registre sont déterminés par la loi sur le contrôle des habitants (LCH) et son règlement d'application.

9

Damien Wirths



3. Téléchargement (FR)

The screenshot shows the 'RegBL' web application interface. The main content area is titled 'Export des données' and contains several sections:

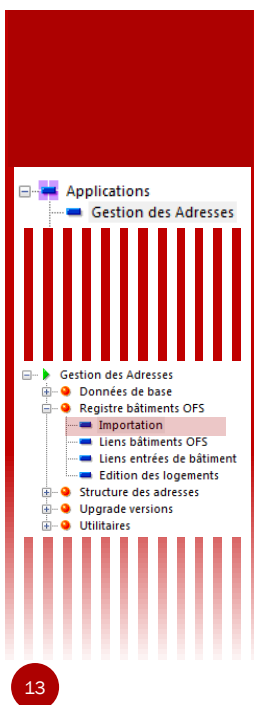
- Information:** A message indicating that the procedure has started and a link to 'Achiver l'aide'.
- Export des données:** A section with a sub-header 'Export des données' and a note about the data source. It includes a sub-section 'Export des données' with radio buttons for 'Projets de construction, relevé trimestriel' (selected) and 'Projets de construction, relevé annuel'.
- Par service d'enquête:** A dropdown menu set to '213000 Crésuz' and a language selector set to 'FR'.
- Par commune:** A dropdown menu set to '2130 Crésuz' and a language selector set to 'FR'.
- Par NPA:** A dropdown menu set to '2130 Crésuz' and a language selector set to 'FR'.
- Options:** A section with checkboxes for 'Bâtiments et entrées' (checked), 'Logements' (checked), and 'Export type E (incl. logements)'. There are also radio buttons for 'existants' and 'existants, en construction et en projet', and a dropdown menu for 'tous (y compris démolis)'.

A tooltip on the right side of the screenshot displays the following file names:

- 5667-121120-EIN.txt
- 5667-121120-GEB-E.txt
- 5667-121120-STR.txt
- 5667-121120-WHG.txt

12

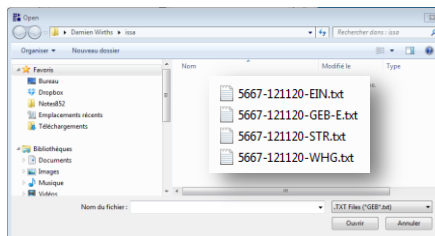
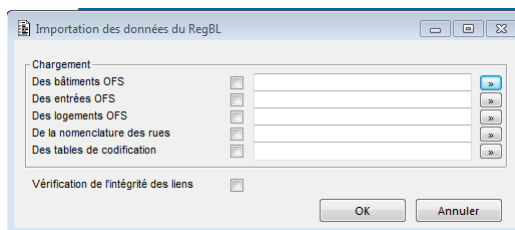




13

3. Importation (VD)

- Sélectionner les fichiers dans le programme



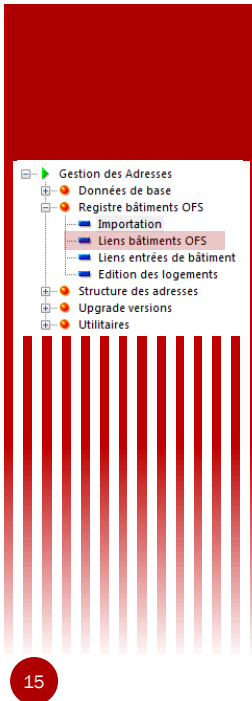
4. Création des liens

- Dans la mesure du possible, **tous** les bâtiments OFS d'habitation doivent être mis en correspondance avec une entrée de bâtiment.
- **La création des liens est requise à chaque actualisation des données du RegBL.**
- On peut créer des liens (1) à partir des N° de bâtiments OFS ou (2) à partir des entrées de bâtiments saisies dans le contrôle des bâtiments.

14

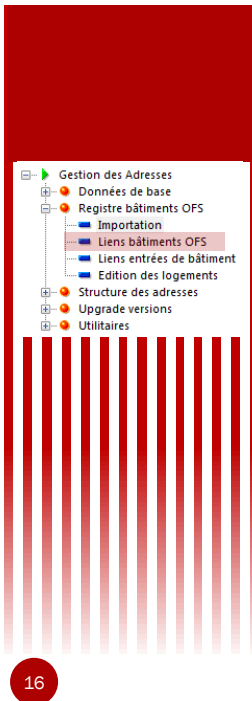
Damien Wirths






4. Création des liens (bâtiment OFS-entrées)

Damien Wirths



4. Création des liens (bâtiment OFS-entrées)

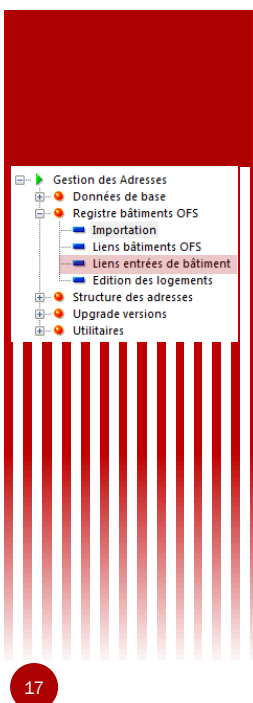
Les bâtiments OFS sans correspondance avec une entrée de bâtiment sont affichés.

- En cliquant sur  sélectionnez l'entrée de bâtiment correspondant à l'adresse du bâtiment OFS.
- Enregistrez votre saisie.

Damien Wirths



4. Création des liens (Entrées-bâtiment OFS)

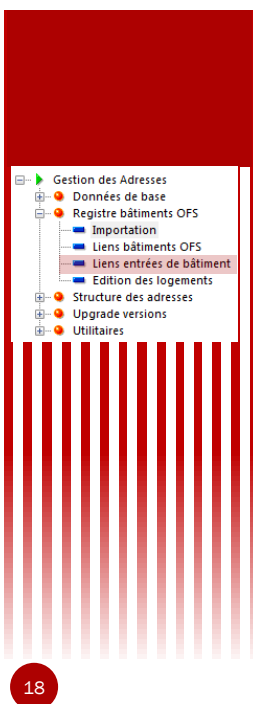


17

Damien Wirths



A dialog box titled 'Identification des entrées de bâti...'. It contains two text input fields: 'Rue' and 'Localité'. Below them is a section labeled 'Entrée' with three radio button options: 'Sans bâtiment OFS' (selected), 'Avec au moins un bâtiment OFS', and 'Indifférent'. At the bottom are 'OK' and 'Annuler' buttons.



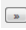
18

Damien Wirths



4. Création des liens (Entrées-bâtiment OFS)

Les bâtiments OFS sans correspondance avec une entrée de bâtiment sont affichés.

- En cliquant sur  sélectionnez le bâtiment OFS correspondant à l'entrée du bâtiment.
- Enregistrez votre saisie.

A dialog box titled 'Liens entrée-bâtiment OFS'. It displays a list of building entries on the left and a selection area for 'Bâtiments OFS' on the right. The list includes:

- Entrée de bâtiment: 27913, Rue de l'Etraz 20 c, 1260 Nyon
- Entrée de bâtiment: 27914, Rue de l'Etraz 54, 1260 Nyon
- Entrée de bâtiment: 27915, Rue de l'Etraz 20, 1260 Nyon

 Each entry has a small arrow icon next to it. The right side shows a search field and a list of 'Bâtiments OFS'.

5. Vérification des liens

- Si besoin

19

Damien Wirths



6. Correction des liens

Les liens doivent être corrigés notamment :

- lorsque des erreurs sont détectées par le traitement de vérification de l'intégrité des liens;
- lorsque des liens erronés sont mis en évidence lors de la vérification des liens.

Les liens peuvent être corrigés en sélectionnant dans le menu << Registre bâtiments OFS >> indifféremment :

- Liens bâtiment OFS - entrée
- Liens entrée - bâtiment OFS

20

Damien Wirths



6. Correction des liens

Pour afficher tous les liens et les corriger, sélectionner «indifférent»

21

Damien Wirths



7. Suppression des liens

Dans certains cas, il ne vous sera pas possible de supprimer directement le lien erroné, l'ensemble « Entrée bâtiment - bâtiment OFS » étant référencé par un ou plusieurs ménages.

Dans ces cas, les ménages concernés doivent tout d'abord être corrigés par la dans l'onglet « ménage » de la fiche de l'habitant, par mise à jour. Ces ménages peuvent être identifiés de différentes manières :

- par une consultation du bâtiment OFS, directement depuis l'écran de gestion des liens;
- par l'écran standard de sélection des habitants (selon l'entrée de bâtiment concernée);

22

• par une liste paramétrée ciblant le n°EGID.



8. Bâtiments démolis ou en projet

- Il se peut que, en cas de démolition (effective ou à venir) d'un bâtiment et de reconstruction (effective ou en projet) d'un nouveau bâtiment à la même adresse, deux bâtiments OFS référencent une même entrée de bâtiment.
- Dans ce cas, évidemment puisqu'il s'agit des deux **même liens**, une entrée de bâtiment référence plusieurs bâtiments OFS.
- **Cette situation est correcte et ne doit pas être corrigée.**

23

Damien Wirths



8. Bâtiments démolis ou en projet

Liens bâtiment OFS-entrée

Id fédéral bât.	Statut	Entrées de bâtiment
1231312	démoli	Chemin des Alouettes 2 a / 1630 Bulle
1231701	terminé	Chemin des Alouettes 2 a / 1630 Bulle

Liens entrée-bâtiment OFS

Entrée de bâtiment	Bâtiments OFS
26501	1231312 Ch. des Alouettes 2a / 1630 Bulle
Chemin des Alouettes 2 a / 1630 Bulle	1231701 Ch. des Alouettes 2a / 1630 Bulle

24

Damien Wirths



9. Attribution des n° EGID/EWID

- Cas classique

Mise à jour

62044 Habitant (En cours) Wirths Damien Masculin 01.02.1986

Pages de données

- Habitant
- Noms, prénoms, filiation
- Origines, nationalités
- Etats civils
- Famille
- Liens
- Adresses
- Ménage
- Inscriptions
- Papiers
- Assurances
- Suivi des emplois
- Tutelles
- Informations internes
- Commentaires
- Infos par nature
- Infos complémentaires
- Relations
- Evénements
- Historiques
- Compléments aux pages

Catégorie de ménage: Ménage privé

Bâtiment OFS fictif:

Logement OFS fictif:

Répondant du ménage: Wirths Damien (HA)

Adresse du ménage: Ch. du Clos / 1020 Renens VD

Bâtiment OFS (EGID):

Logement OFS (EWID):

Habitant(e): Wirths Damien

Code membre:

Répondant:

Autres membres:

Autres membres	Code membre	Répondant	Etat	S	Né(e) le
Wirths Boris		<input type="checkbox"/>	Annulé	M	01.02.2012
Wirths Wolter		<input type="checkbox"/>	Terminée	D	M 01.02.2012

25

Damien Wirths



9. Attribution des n° EGID/EWID

- En cliquant sur on s'aperçoit qu'aucun n° EGID n'est proposé. Cela signifie que le lien n'a pas été créé entre l'entrée du bâtiment (saisie dans l'adresse) et les numéros OFS.

Sélection bâtiment OFS

Entrée bâtiment: 26394 Ch. du Clos 1020 Renens VD

N° fict. bât.	No officiel bât.	Catégorie	Adresse principale	Statut
---------------	------------------	-----------	--------------------	--------

Consultation

Sélection

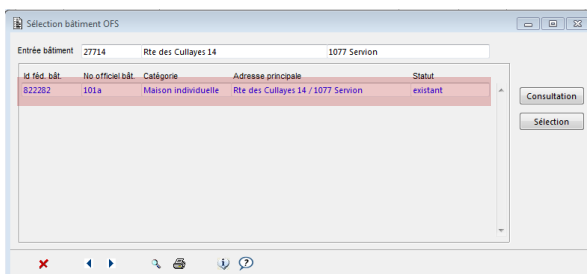
26

Damien Wirths



9. Attribution des n° EGID/EWID

- Lorsque le lien existe, un numéro est proposé et il suffit de le sélectionner



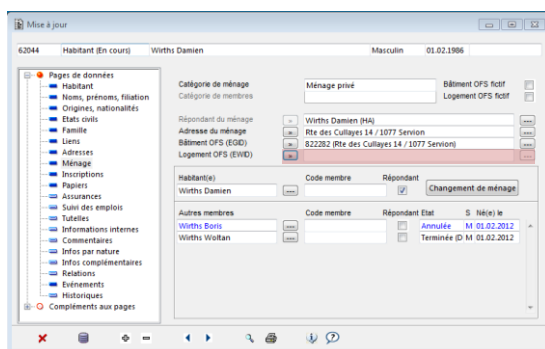
27

Damien Wirths



9. Attribution des n° EGID/EWID

- Une fois le numéro EGID sélectionné, faire pareil pour le numéro EWID.



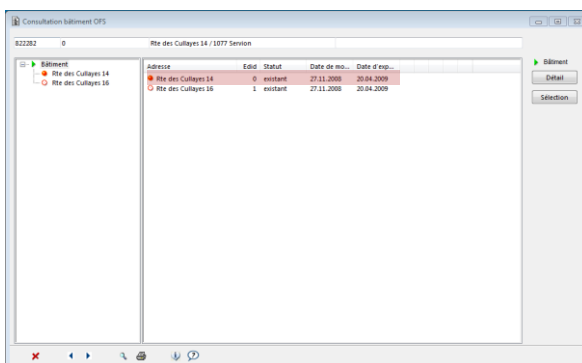
28

Damien Wirths



9. Attribution des n° EGID/EWID

- Sélectionner le numéro du logement dans lequel habite le ménage (étage, etc.), et cliquer sur 'Sélection'



29

Damien Wirths



10. Cas concret

Plus de ménage que de logement

- Si, dans un ménage comportant 5 logements, le numéro EGID du bâtiment à été attribué à plus de 5 ménages, alors tous les habitants qui le composent figureront dans le rapport d'erreur eCH-099. La correction de ce numéro permet généralement de supprimer d'un seul clic des dizaines d'erreur.

Exemple: dans un bâtiment de 3 logements, 3 ménages sont répertoriés et chacun est attribué à un logement. Un quatrième ménage possède le numéro EGID du bâtiment, mais pas de numéro EWID. Ce ménage fera que tous les habitants de l'immeuble seront signalés avec cette erreur.

30

Damien Wirths





Merci de votre attention!

31

Damien Wirths